

DOC. DE LA SESSION No 18

Je regrette de dire que nous recevons encore un nombre considérable de très jeunes prisonniers. Quarante deux garçons âgés de vingt ans et moins ont été admis au pénitencier pendant l'année qui vient de finir ; neuf d'entre eux n'avaient pas seize ans.

La conduite et le travail des prisonniers ont été généralement très bons. Il n'y a pas eu d'évasions.

Je suis heureux de dire que, pendant le temps où j'ai rempli les fonctions de préfet, j'ai reçu toute l'aide possible du sous-préfet intérimaire, M. Pipes, ainsi que des autres membres du personnel.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

CHARLES ROSS,
Préfet intérimaire.

M. DOUGLAS STEWART,
Inspecteur des pénitenciers,
Ottawa.

ANNEXES RAPPORT DU PRÉFET.

Mémoire pour l'inspecteur.

Permettez-moi de vous soumettre, pour votre information, un rapport détaillé des travaux qui, suivant moi, devraient être exécutés.

Comme vous avez représenté, dans vos rapports annuels, qu'il y avait des améliorations et réparations urgentes à faire à ce pénitencier, j'ai été envoyé ici, en avril dernier, avec instruction de faire un relevé des travaux nécessaires, de préparer les plans et devis, d'indiquer le coût probable, de faire un rapport et, lorsque ce rapport serait adopté, de commencer les travaux.

Barrière d'entrée.—Le préfet intérimaire m'a fait remarquer que les portes ouvraient et fermaient difficilement. Après examen, j'ai constaté que le cadre principal n'était pas de niveau. En creusant tout autour et en mettant à découvert les poteaux et le seuil, j'ai trouvé la partie inférieure du cadre toute pourrie, de sorte que les portes étaient dans un état dangereux et pouvaient se rompre du bas en battant ou sous l'action du vent. Le cadre a été complètement renouvelé et les anciennes portes ont été remises en place. La salle des gardiens a été remise à neuf et on a posé un nouveau trottoir en bois devant le corps de garde. La tour des gardes a été transportée du côté est de la loge à l'angle sud-ouest ; elle offre ainsi un meilleur point d'observation et plus de protection tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la clôture et de la barrière.

Cette barrière d'entrée, située du côté sud de la palissade et tout près de l'angle sud-ouest, comprend une structure unique et grotesque ressemblant beaucoup à un hangar, construite du côté de la cour apparemment pour prévenir l'invasion du dehors ; elle n'a qu'une paire de portes. Le corps de garde est insalubre, ressemble à une cave avec des marches pour y descendre et n'a pas de plancher. Comme il est question de construire prochainement un mur d'enceinte et une loge en pierre, on n'a songé qu'à faire des réparations.

Agrandissement de la boulangerie.—Ce bâtiment détaché, en bois, situé du côté sud de la cour, mesure 33 pieds x 18 pieds et contient, en partie, un four de 14 pieds x 14 pieds, laissant un espace libre de 17 pieds x 18 pieds pour le travail. L'ancien four, de forme presque circulaire, est devenu trop petit pour les besoins de l'institution. Des plans ont été faits et approuvés pour la construction d'un nouveau bâtiment de 40 pieds x 43 pieds et d'un four mesurant 11 pieds x 11 pieds 9 pouces à l'intérieur. La bâtisse est terminée et l'on est à construire le four. Cet agrandissement donnera tout l'espace nécessaire pour les opérations de la boulangerie, l'emmagasinage des farines, le dépôt des fournées et des ustensiles.

Atelier pour les tailleurs de pierre.—La nécessité d'un atelier pour les tailleurs de pierre était urgente. Des plans et devis ont été faits et approuvés pour la construction d'un bâti-